



Cher collègue,

Quand tu liras ce texte, l'assemblée générale de notre Amicale sera proche. Avant celle-ci je tiens à faire un tour d'horizon afin de donner à tous une idée des activités du bureau depuis la parution du dernier bulletin (n° 3).

Les entrevues avec les parlementaires se sont poursuivies (deux Ministres) ; nous avons rencontré trois directions syndicales : FO, SNALC et SNES. L'Inspecteur général PHILIPPE nous a reçu et nous attendons une entrevue avec le Directeur des Lycées.

Les buts fixés par l'assemblée générale de décembre 1982 étaient : le recrutement des chefs de travaux et l'assistance.

Nous avons essayé dans toutes nos discussions de transmettre à nos interlocuteurs les souhaits de tous quant à notre fonction, respectant ainsi les vœux des responsables présents à l'assemblée générale.

Tu pourras lire dans les pages suivantes les comptes-rendus succincts de nos interventions et tu jugeras.

- Que pouvons-nous relever de positif depuis le premier janvier ?
- L'agent d'entretien des ateliers est reconnu comme indispensable, reste à mettre le texte en application ;
- L'assistant du chef de travaux de LEP est admis, à nous de continuer notre lutte pour qu'il en soit de même en LET surtout là où est lié un LEP ;
- Le concours est en préparation, il sera ouvert à tous, en attente de renseignements complémentaires, nous pensons que cela devrait satisfaire une majorité.

Mais à chaque année ses soucis ! de nombreux appels téléphoniques montrent le désarroi ou la colère de collègues confrontés au problème des nouveaux baccalauréats. Comment peut-on envisager un examen de réelle qualité avec toutes les difficultés qui se présentent à nous ?

- C'est en une seule fois la multiplication par deux, trois ou quatre du nombre de candidats avec un budget en perte de vitesse ;
- C'est le manque de professeurs titulaires pour l'organisation et le suivi ;
- C'est l'achat de nouveaux équipements ;
- C'est l'organisation simultanée de trois ou même quatre baccalauréats.

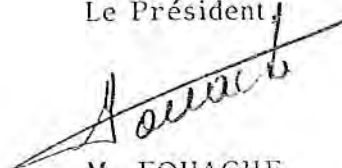
Je souhaite vivement que tu transmettes à ton responsable académique tes avis,

.../...

celui-ci après synthèse, nous enverra un rapport. Ce problème est d'une importance considérable et vaut d'être discuté au plus haut niveau.

Cher collègue, je te dis bon courage en te renouvelant toute la sympathie du bureau de ton Amicale.

Le Président,



M. FOUACHE

Note du Président :

Je remercie vivement tous ceux qui, par courrier ou téléphone, me tiennent au courant de la vie des établissements. C'est de toute la France et hors des frontières de la métropole que je reçois des informations ; cela permet au bureau de mieux réagir lors des entrevues que nous sollicitons.

*L'assemblée générale de l'Amicale se tiendra
le dimanche 4 décembre prochain*

Une note a été diffusée avec l'ordre du jour.

Il est encore temps de nous faire parvenir les comptes-rendus académiques. Les délégués pourront pendant l'assemblée générale, détailler les textes et définir, par là-même, la politique de l'Amicale pour une année.

ACTIONS DIVERSES EN 1982-1983

Nous avons lancé une campagne d'information sur la situation des Chefs de Travaux.

Des réponses nous sont parvenues de divers points de la France, des interventions auprès du Ministre de l'Education Nationale ont été faites par divers parlementaires directement, nous retrouvons des questions écrites sur le Journal Officiel.

Deux Ministres sont intervenus : Monsieur LE GARREC qui avait reçu Monsieur ANSART et Monsieur FABIUS qui avait reçu pour la seconde fois Messieurs MAILLARD et FOUACHE.

Nous devons continuer nos actions dans tous les domaines qui touchent à notre fonction. La méconnaissance évidente de l'enseignement technique du second degré, la prépondérance donnée aux LEP (ils avaient besoin d'être reconnus) ne doivent pas faire négliger nos élèves.

Compte-rendu de l'entrevue du 09/03/1983

deux représentants syndicaux du SNES, 1 rue de Courty, PARIS

Représentant le SNES : en l'absence de Monsieur J. DUCA, Messieurs WEBER et ANDRIEU.

Représentant l'APROTECT : Monsieur FOUACHE, Mademoiselle MEUNIER et Monsieur MONDOLF.

Situation des Chefs de travaux :

- Les Chefs de travaux ne sont pas remis en question par les collègues qui considèrent l'accession à leur grade comme une possibilité de promotion pour les professeurs techniques.

- Le SNES se prononce contre le seul recrutement des Chefs de travaux par liste d'aptitude, mais suggère deux possibilités d'accession, en fonction du grade du postulant :

- . Certifiés ———> concours donnant l'indice d'agrégé ;
- . Agrégés ———> liste d'aptitude.

Le point est également mis sur la réticence à la création d'un échelon hiérarchique supplémentaire.

- La fonction du Chef de travaux est pédagogique, d'où la nécessité d'établissement de statuts en conséquence.

La possibilité d'heures d'enseignement doit être maintenue sans obligation.

Les Chefs de travaux doivent être des animateurs véritables, et pour cela avoir la possibilité de décharge sur un personnel compétent.

- Le problème de la régularisation de situation des faisant fonction et Chefs de travaux certifiés et leur accession à l'indice d'agrégé devrait pouvoir se résoudre par voie de concours. Le SNES insiste sur l'importance de la garantie d'emploi des faisant fonction et les possibilités réelles de cette accession.

- Devant les difficultés rencontrées actuellement en matière de recrutement se pose la

.../...

question "comment rendre la fonction de Chef de travaux plus attractive ?"

Aide aux Chefs de travaux :

- Au seul concours d'assistant de Chef de travaux ayant eu lieu jusqu'ici (1970-71) ont été reçus quatre candidats dont trois seulement sont demeurés en métropole. La situation des assistants non titulaires de la fonction demande à être éclaircie et régularisée. De nombreuses questions se posent quant au profil souhaitable : création d'une fonction d'assistant avec fonction enseignante ou non ? Obligation de service de 36 heures mais avec décharge ?...
- La nécessité de magasinier compétent est indiscutée, et le problème précisément créé par l'incompétence du personnel employé à cette fonction est reconnu.
- Les différents aspects de la tâche incombant à un agent de maintenance sont évoqués. Il semblerait souhaitable de créer pour cela des postes d'ouvriers professionnels P2, et instituer un budget spécifique qui permettrait d'incontestables économies, une meilleure utilisation et une amélioration considérable de la rentabilité du matériel.
- Il résulte de ces considérations qu'une assistance efficace serait préférable à la création d'un second poste de Chef de travaux.
- La création de départements "enseignement supérieur" est également envisagée et discutée. Elle pourrait être un élément facilitant la tâche du Chef de travaux.
- Le dernier point abordé est celui de la responsabilité du Chef de travaux envers les professeurs travaillant dans les ateliers - Le SNES estime qu'il n'est pas du rôle d'un Chef de travaux d'émettre un avis sur le comportement ou les activités d'un professeur -

Rapporteur : Le Secrétaire Général,

G. MONDOLFO

Compte-rendu de la rencontre du 24/03/1983

à Caen avec le SNALC

Représentant le SNALC : Monsieur FAYET.

Représentant l'APROTECT : Messieurs MAILLARD et MONDOLFO.

Rôle du Chef de travaux :

- Le SNALC estime que le Chef de travaux est chargé d'assumer un rôle indispensable à la bonne marche de l'établissement. Ce doit être impérativement un enseignant pourvu de compétences techniques, adroit dans le domaine des relations humaines, et ayant des connaissances de gestion. Il ne peut en aucun cas être assimilé à un administratif.
 - Dans le cadre des orientations actuelles portées vers la constitution d'équipes pédagogiques, l'avis du SNALC est que le Chef de travaux doit se situer au-dessus.
-

Notation administrative des professeurs :

Le SNALC pense qu'elle doit être établie en collaboration avec le Chef d'établissement, sur avis du Chef de travaux, et que cette notation doit être maintenue.

Statuts des Chefs de travaux :

Un texte concernant ceux des LEP est paru au B. O. en septembre. Monsieur FAYET pense que nous pourrions l'utiliser comme base de suggestion avec modifications jugées nécessaires, et que de la sorte, les propositions seraient d'autant mieux acceptées en haut lieu.

Rapporteur : Le Secrétaire Général,

G. MONDOLFO

ENTREVUE DU 20 AVRIL 1983 AVEC LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE

Présents pour FO : Monsieur MASCRIER et un adjoint.

Présents pour l'APROTECT : Messieurs MAILLARD et FOUACHE.

Une discussion longue nous a montré que le syndicat FO situait mal les lycées techniques et que les problèmes des LEP servaient souvent de références (tant en personnels qu'en fonctionnement).

Problèmes des Chefs de travaux :

Position assez peu précise quant à la notion de fonction administrative ou pédagogique, avec idée d'une réforme de la fonction publique.

La promotion interne et la liste d'aptitude nous ont semblé être une préoccupation des responsables de FO, par contre il leur semble que le recrutement doit être fait parmi les enseignants et ouvert à toutes les disciplines.

Fonctionnement des ateliers :

- Nécessité d'avoir une aide et de régulariser la situation des assistants en poste. Chaque lycée doit posséder au moins un magasinier compétent.

- Impératif d'avoir au moins un professionnel, mais difficulté pour le situer dans la grille indiciaire (compétence = salaire).

- FO reconnaît les charges importantes en fonctionnement et fait pression pour l'augmentation des crédits technologiques.

- Une nouvelle organisation des examens permettrait sans doute de faire des économies. Quant aux attributions de M. O. il faut qu'elles se fassent à un rythme plus soutenu.

La discussion a ensuite porté sur les examens et les formations des élèves ; FO pense qu'il faut trouver un système de contrôle continu et que les dites formations devraient évoluer plus rapidement pour répondre à la demande de l'industrie.

DERNIERE HEURE : Monsieur FAYET, représentant du SNALC, nous a fait savoir le 24 octobre qu'il avait l'intention de rencontrer les responsables du Ministère afin d'évoquer avec eux les problèmes concernant les Chefs de travaux.

Recrutement des Chefs de travaux : (à la date du 24/03/1983)

- Le SNALC a consulté à ce sujet Messieurs PAIR et DREYFUS. Trois voies d'accès sont envisagées :

1° Par concours externe → Risques de mauvaises compétences sur le plan des relations humaines et responsabilités.

2° Par concours interne → Solution qui semble la plus valable.

3° Par liste d'aptitude (choix de l'Inspection Générale). Le SNALC s'y déclare foncièrement opposé.

- Quel que soit le mode de recrutement, il semblerait très souhaitable que chaque nouveau collègue puisse effectuer un stage de formation auprès d'un Chef de travaux en poste, comme peuvent le faire les nouveaux proviseurs par exemple.

Assistance au Chef de travaux :

- La nécessité d'une assistance directe du niveau assistant d'ingénieur paraît indiscutable.

En ce qui concerne les problèmes de maintenance du matériel, un vaste projet est en cours de élaboration :

La formation des élèves au Baccalauréat paraissant insuffisante (stade intermédiaire), celle-ci pourrait être prolongée d'une année, ce qui aurait pour effet de faciliter la rentrée dans la vie professionnelle et serait justifiée par la diminution notable des horaires hebdomadaires des secondes, premières et terminales. Les professeurs, de ce fait pourraient intervenir dans cette quatrième année de formation, et assureraient également la maintenance du matériel, avec l'équivalence :

$$3 \text{ h de maintenance} \approx 1 \text{ h d'enseignement}$$

Sans quitter le sujet, il nous est signalé qu'il est projeté d'instituer une épreuve de soutenance de thème de BTn en première série de l'examen, ce qui augmenterait considérablement la lourdeur des jurys et conduirait à une asphyxie financière, et un risque d'implication des professeurs avant même celle des élèves...

- Le SNALC propose également la création d'un atelier central par académie avec des ouvriers qualifiés qui réaliseraient l'entretien "lourd" et le reconditionnement des machines. Cet atelier central devrait de préférence être rattaché à un Lycée Technique.

Recrutement de professeurs spécialistes :

Il existe en France, 103 spécialités d'enseignement technique dont 60 réunissent moins de 20 professeurs au total. Il est particulièrement difficile de recruter dans ces spécialités. Le SNALC propose de trouver à l'ENSET des volontaires pour choisir ces spécialisations et leur proposer une formation en parallèle avec des Techniciens Supérieurs de la spécialité.

Taxe d'apprentissage et crédits de fonctionnement :

- Le SNALC propose que la Taxe d'Apprentissage soit collectée et répartie à l'échelon national en fonction des nombres d'élèves, des spécialités et des niveaux d'enseignement.

Il suggère également pour l'enseignement technique, que 20 % du produit de la taxe d'apprentissage soient réservés à l'amortissement d'emprunts faits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'achat de matériel lourd.

- La question reste posée quant à l'établissement d'un barème à l'échelon national, et un retour à un calcul au prorata des élèves et des niveaux pour les crédits de fonctionnement.

ENTREVUE DU 19 OCTOBRE 1983 AVEC L'INSPECTION GENERALE
DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Présents : M. PHILIPPE Doyen de l'Inspection Générale, M. DONNADIEU Inspecteur Général.
Mrs FOUACHE, ANSART, MONDOLFO, MAILLARD et Mlle MEUNIER pour l'APROTECT.

Les problèmes liés à notre fonction ont été longuement débattus :

- Recrutement des Chefs de travaux, mouvement et mutation ;
- Assistance au Chef de travaux ;
- Les maîtres auxiliaires et les concours de recrutement.

Nous en reparlerons lors de l'Assemblée Générale de décembre.

Toutes ces questions exigent une information détaillée et le bureau a décidé de solliciter une entrevue avec le Directeur des lycées pour traiter le point n° 1 en priorité.

RAPPORT DE TRESORERIE AU 1er OCTOBRE 1983

| | au 1 ^{er} /10/83 |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1 - Excédent au 25/11/82 | 7 176,95 |
| 2 - Recettes..... | 23 685,20 |
| -Cotisations 82/83 | 22 405,00 |
| -Cotisations 81/82..... | 140,00 |
| -Produits divers..... | 1 140,20 |
| | 30 862,15 |
| 3 - Dépenses..... | 20 798,74 |
| -60 Fournitures..... | 2 414,65 |
| -63 Frais de personnel..... | 100,00 300,00 |
| -64 Déplacements..... | 16 149,30 16 965,00 |
| -65 Gestion..... | 2 134,79 2 520,00 |
| 4 - Excédent au 1/10/83..... | 4 980,00 |
| | 10 063,41 |

- Les cotisations proviennent de 290 Chefs de travaux ; une cinquantaine de Chefs de travaux ont versé leur cotisation en la calculant sur la base de 70 F (montant 81/82) au lieu de 80

- Les produits divers représentent essentiellement le remboursement du montant avancé pour les repas pris lors de l'AG du 5 décembre 1982.

- Les dépenses sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente ; c'est le poste "déplacements" qui explique cette évolution ; 33 Chefs de travaux ont, en effet, été remboursés de leurs frais lors de l'AG du 5 décembre 1982. Les autres dépenses sont plutôt en régression par rapport à l'année précédente (1 seul bulletin, contre 2 l'année précédente).

- Seront déduits les frais d'impression de ce bulletin et les frais d'annuaire ainsi que la réunion avec l'Inspection Générale.